



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

74240

2023.72

**Projet pédagogique
du service jeunesse
2022-2025**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE 22 MAI

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 16 mai 2023

Etaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire - Mesdames et Messieurs BOGET – CROISIER – ANCHISI – MAITRE – SIMON – CHARPENTIER-LOMBARD – PIERRE – KAMANDA – CURTIL – PIGNY A. – FOURNIER – SIMULA – CHAPPEL – MAGDELAINE – ABDALLAH – RUIZ - FAVRELLE – CLERICI – GHERSIN

Etaient absents représentés : Procuration de JP. BOSLAND à A. BLOUIN – de R. PIGNY à O. MAITRE – de V. CORNEC à N. ANCHISI – de D. JUGET à A. BOGET – de F. MULLER à M. SIMON - de C. BARBOTIN à B. CHARPENTIER-LOMBARD

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs VINCENT – PASSAQUAY – FIGUIÈRE – FAVARIO – PATRIS – LE PRIOL – DEGUIN

Secrétaire de séance : Françoise MAGDELAINE

Vu les articles L.2121-29 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales
Considérant l'engagement permanent de la commune de Gaillard en faveur de l'amélioration de la lisibilité des procédures, de la qualité des services proposés et de l'optimisation de la gestion des moyens, notamment concernant l'accueil, l'encadrement et l'orientation des jeunes de 11 à 25 ans, un projet pédagogique du service jeunesse est proposé au 1^{er} septembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 26 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN – BOSLAND – BOGET – CROISIER – ANCHISI – MAITRE – SIMON – PIGNY R. – CHARPENTIER-LOMBARD – CORNEC – PIERRE – KAMANDA – CURTIL – PIGNY A. – FOURNIER – SIMULA – JUGET – CHAPPEL – MULLER – BARBOTIN – MAGDELAINE – ABDALLAH – RUIZ – FAVRELLE – CLERICI – GHERSIN)

Article 1 : **APPROUVE** le projet pédagogique du service jeunesse au 1^{er} septembre 2023.


Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué, à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

Article 3 : La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.


FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



Le Maire,


Antoine BLOUIN

La Secrétaire de séance,


Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-
préfecture le :

30/05/23

- de sa mise en ligne le :

30/05/23

SERVICE JEUNESSE DE GAILLARD

PROJET PÉDAGOGIQUE

2022-2025

PRÉAMBULE

Le Service jeunesse de la commune de Gaillard est composé :

- **d'un pôle loisir, éducatif et sportif** situé 10 rue de Vernaz à destination des jeunes en classe de classe de sixième ou âgés de 11 ans révolus jusqu'à 17 ans ;
- **d'un pôle prévention et insertion** situé au 159 rue de Genève, qui comprend un Point Information Jeunesse, à destination des 11-25 ans, ainsi que des accompagnements socio-professionnels et des ateliers collectifs.

Les conditions et modalités d'accueil sont précisées dans le règlement intérieur du service jeunesse.

Le service jeunesse est intégré à la direction Education Jeunesse et Politique de la ville, et fait partie du Projet éducatif du territoire 2022-2025.

Les objectifs généraux du service jeunesse concourent directement à la mise en œuvre des axes du PEDT en direction des jeunes, à savoir :

- La réussite éducative ;
- L'accès à l'information et à la citoyenneté ;
- L'insertion sociale et professionnelle ;
- Accès aux sports, aux loisirs et à la culture ;
- La prévention des conduites à risque ;
- La mobilité.

Ce projet pédagogique est conforme à la réglementation en vigueur des Accueils Collectifs de Mineurs à Caractère Éducatif. Il met en avant les objectifs éducatifs de l'organisateur, il vient préciser le fonctionnement et ses actions. Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les partenaires, les parents et les jeunes.

Il permet de donner du sens aux activités proposées et de construire les intentions pédagogiques qui seront développées sur la période de sa validité.

I - PROJET ÉDUCATIF DU SERVICE

Le service jeunesse de Gaillard remplit avant tout une mission éducative et de prévention sociale auprès des jeunes en s'adressant à toutes et tous sans distinction liée au milieu social, à l'état de santé ou à la situation d'handicap, au sexe ou au genre, à la religion ou à l'origine culturelle.

Trois grands principes guident les actions du service jeunesse :

- ❖ **Une politique jeunesse globale :** au-delà des activités dites « occupationnelles », le service jeunesse adopte une approche globale autour des questions de scolarité, de formation, d'insertion, de santé, de culture, etc.
- ❖ **Une jeunesse positive :** la commune de Gaillard considère sa jeunesse comme une ressource porteuse de la société de demain.
- ❖ **Une jeunesse plurielle :** le service jeunesse s'adresse à tous les jeunes, quel que soit leur statut, leurs difficultés ou leur lieu de vie mais avec des modalités d'intervention qui pourront être adaptées (notamment en direction des quartiers prioritaires de la ville). La mixité, de tout type, est un objectif central du service jeunesse.

Le projet éducatif du service jeunesse s'articule ainsi autour de 3 grands axes : éduquer, prévenir et insérer.

Pour **le pôle loisir, éducatif et sportif**, les activités permettent de favoriser le développement personnel des adolescents, d'accéder à l'autonomie en découvrant de nouveaux apprentissages et d'encourager la prise d'initiative et de responsabilité. L'ensemble des actions proposées s'appuie sur les valeurs humaines que sont l'engagement, la solidarité et la tolérance.

Les activités :

- présentent toujours des intérêts pédagogiques et éducatifs ;
- encouragent à la persévérance et permettent aux jeunes d'acquérir le sens de l'effort ;
- développent et enrichissent leurs connaissances ;
- concourent à développer l'esprit d'équipe ;
- aident les jeunes à prendre conscience de leur environnement et à le respecter ;
- visent, lors de des activités, à la maîtrise de soi, à l'intégration des règles de sécurité et à prendre conscience du danger.

Elles ont pour but d'accompagner le jeune à devenir :

- 1/ une personne capable d'être progressivement consciente de ses responsabilités, de faire des choix, de les assumer, de devenir autonome et responsable ;

2/ un citoyen ou une citoyenne engagé(e), participant à la vie de son territoire et capable de s'impliquer dans une démarche collective ;

3/ un jeune adulte capable de s'adapter, de s'intégrer à la société, dans le respect des règles établies et des valeurs promues ;

4/Un individu capable d'exploiter son potentiel et de surmonter les échecs.

II - L'ACCUEIL ET L'ENCADREMENT DES JEUNES AU SEIN DU POLE LOISIR, EDUCATIF ET SPORTIF

1- L'ESPACE 11-17 ANS

Cet espace se doit d'être un lieu d'épanouissement, de socialisation, d'apprentissage de la citoyenneté au travers de la vie en collectivité. Il est conçu pour permettre un accueil éducatif de qualité, grâce à des équipes formées et diplômées. Le local d'accueil est situé au sein du tiers-lieux « Au Cœur du Chalet », au 10 rue de Vernaz : au sein du Quartier Prioritaire de la Ville (QPV).

a) L'ÉQUIPE

Le service jeunesse est déclaré auprès du SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) et se conforme au cadre normatif en vigueur.

Les agents du service jeunesse sont titulaires des diplômes nécessaires à l'encadrement des activités qui sont proposées : BAFA (Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur), BAFD (Brevet d'aptitudes aux fonctions de directeur), BPJEPS (Brevet professionnel jeunesse, éducation populaire et sport) ou sont actuellement dans un processus de formation.

L'espace 11-17 ans est placé sous la responsabilité du responsable jeunesse qui est rattaché à la direction éducation, jeunesse et politique de la ville.

b) PERIODES DE FONCTIONNEMENT

Le service jeunesse propose ses activités pendant les vacances scolaires ainsi qu'en période scolaire durant laquelle un accueil périscolaire est mis en place en soirée du mardi au vendredi et un accueil extrascolaire est proposé les samedis.

Il propose également la pratique du Futsal les samedis de 8h à 10h30, hors vacances scolaires.

Le service jeunesse est fermé les trois à quatre dernières semaines d'août, sous réserve des possibilités d'organisation du service.

c) LES PARTENAIRES

L'espace 11-17 ans travaille en partenariat avec de nombreux acteurs :

- Internes : l'EVS-Maison de quartier, le Centre de loisirs, le PRE (Programme de réussite éducative), le service des retraités ;
- Externes : l'éducation nationale, la prévention spécialisée, les TSHM (Travailleurs sociaux hors-murs) de Thônex (Suisse), les services jeunesse de l'agglomération, la salle de spectacle Château Rouge, les associations sportives et culturelles locales, les prestataires privés.

2- LE POLE PREVENTION ET INSERTION

Le pôle prévention et insertion est constitué par des actions d'accompagnements socio-professionnels et des ateliers collectifs, et intègre ses activités sous la labellisation Point Information Jeunesse.

Les objectifs du PIJ sont :

- d'être un lieu identifié et repéré par tous les jeunes de la commune et au plus près de leurs conditions de vie ;
- d'être un observatoire local des tendances ou problématiques jeunesse ;
- d'accompagner les projets individuels et collectifs ;
- d'utiliser les technologies de l'information et de la communication, afin de faciliter l'accès des jeunes à l'information et à de nouvelles formes d'expressions culturelles et citoyennes.

Les missions du PIJ prennent en compte le plan d'action « *Priorité Jeunesse* » du 21 février 2013, constituant le volet jeunesse des contrats de ville :

- l'orientation des jeunes ;
- la lutte contre le décrochage scolaire ;
- l'accès au logement ;
- l'accès à l'emploi des jeunes ;
- sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle ;
- favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art et à la culture ;
- promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes ;
- renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public etc.

Les trois principales missions d'un PIJ sont **d'accueillir, d'informer et de soutenir les projets**. L'information est généraliste, complète et impartiale. L'accueil est anonyme, gratuit et sans rendez-vous. Le PIJ met à disposition un accès multimédia pour des recherches de stages, jobs et logements.

Il propose une aide pour la rédaction de CV et lettre de motivation, ainsi que des conseils pour les entretiens.

Le PIJ est également un point relais Cité des métiers du Grand Genève :

Il s'agit d'un **premier niveau général d'information** sur la formation, les métiers, et l'emploi pour les jeunes et les adultes.

Ce service, gratuit sans RDV du lundi au vendredi après-midi de 14h à 17h, il aiguille vers des interlocuteurs susceptibles d'accompagner dans une démarche plus approfondie.

Le PIJ abrite également le dispositif « Le But de l'emploi » :

Le **But de l'Emploi** est un dispositif municipal pour les jeunes de 16 à 25 ans recherchant un emploi, une formation avec ou sans diplôme.

Il s'agit d'un accompagnement individualisé des jeunes vers l'emploi ou la formation, en partenariat avec la Mission locale, les éducateurs de prévention, l'APRETO, etc.

a) LE PUBLIC CIBLE

Tous les jeunes âgés de 11 à 25 ans qui sont à la recherche des renseignements concernant les thématiques portées par le PIJ.

Tous les jeunes gaillardins âgés entre 16 et 25 ans pour bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel dans le cadre de l'action « But de l'emploi ».

b) LES CONDITIONS D'ACCEUIL

Deux agents formés et experts sont présents sur la structure pour accueillir et répondre aux besoins des jeunes.

Le point information jeunesse est situé au 159 rue de Genève au sein de la Maison France Services. Les horaires d'ouverture :

Lundi 09h00 - 12h30 / 13h30 - 16h30
Mardi 13h30 - 18h00
Mercredi 09h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00
Jeudi 13h30 - 18h00
Vendredi 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h30

Ainsi, sont mis à disposition des jeunes :

- postes informatiques à destination des usagers ;
- deux agents accompagnent les jeunes dans leurs démarches ;
- une documentation actualisée ;
- l'intégration dans un réseau d'acteurs (Réseau PIJ, Cité des métiers, Château rouge, etc.).

c) LES PARTENAIRES

Le PIJ travaille en étroite collaboration avec le réseau de l'Information Jeunesse et ses différents partenaires.

- Internes : l'EVS-Maison de quartier, le Centre de loisirs, le PRE (Programme de réussite éducative), le service des retraités ;
- Externes : l'éducation nationale, la prévention spécialisée, les TSHM (Travailleurs sociaux hors-murs) de Thônex (Suisse), les « Point information jeunesse » de l'agglomération, la Cité des métiers du grand Genève.

III - INTENTIONS ÉDUCATIVES D'ENCADREMENT

1- Objectifs pédagogiques du pôle loisir, éducatif et sportif :

Les objectifs pédagogiques sont la déclinaison des attentes du PEDT territoire et notamment ses objectifs stratégiques 2, 3, 4 et suivants :

- **Mettre en place des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation ;**
- **Permettre l'accessibilité des actions à tous les publics ;**
- **Développer chez l'enfant et l'adolescent ses futures qualités civiques et éco-citoyennes.**

a) Accompagner les jeunes à se construire au sein de son territoire

Cet objectif vise à :

- Amener les jeunes à découvrir le milieu dans lequel ils(elles) vivent ;
- Permettre aux jeunes de prendre leur place dans la ville ;
- Permettre aux jeunes de s'enrichir en faisant des expériences, des confrontations.

MOYENS ENVISAGÉS / PISTES D'EVALUATION / BILAN

<p>-Connaissance et découverte de différentes structures présentes sur notre territoire (Château rouge, PIJ, Cité des métiers, Mission locale, Apreto, etc.)</p> <p>-Organiser des rencontres entre les jeunes et les professionnels qui travaillent dans ces structures.</p> <p>-Permettre l'implication des jeunes dans les projets du service jeunesse.</p> <p>-Permettre l'organisation et l'accompagnement de projets par les jeunes à l'espace 11-17 ans.</p> <p>-Partager les expériences des jeunes à travers les échanges.</p> <p>-Inviter les jeunes à désigner en leur groupe des ambassadeurs ou des représentants.</p>	<p>-Des projets ont-ils été organisés par des jeunes ?</p> <p>-Les jeunes ont-ils participé à des réunions avec des acteurs locaux ?</p> <p>-Les jeunes ont-ils pu s'impliquer dans des manifestations locales ?</p> <p>-L'événement va-t-il permettre de créer du lien entre les acteurs locaux et les jeunes ?</p> <p>-Des projets communs ont-ils pu naître de ces rencontres ?</p> <p>-Des temps d'échanges entre jeunes ont-ils été réalisés ? si oui avec qui ? et dans quel cadre ?</p> <p>-Des temps de réunions et ou de bilans ont-ils été mis en place avec les jeunes?</p>
---	--

b) Accompagner les jeunes à être les adultes de demain : « parcours citoyen »

La finalité est double :

- Accompagner les jeunes dans leurs démarches d'information et d'orientation ;
- Permettre aux jeunes d'exercer leur citoyenneté.

MOYENS ENVISAGÉS / PISTES D'EVALUATION / BILAN

<p>-Mettre à disposition l'information jeunesse aux jeunes</p> <p>-Envisager la transversalité des cycles proposés : sport et santé, culturel, éco-citoyenneté, etc., qui serviront à l'exercice de la citoyenneté</p> <p>-Développer des temps d'échanges/temps forts autour des problématiques jeunesse (écran, média, harcèlement, ...) en utilisant comme support les nouveaux jeux éducatifs</p> <p>-Libérer/stimuler la parole. Faire en sorte que tous les jeunes puissent s'exprimer. -Favoriser et privilégier l'écoute et ses conditions.</p> <p>-Aller vers le consensus</p> <p>-Faire intervenir des spécialistes, des professionnels sur les problèmes liés à la jeunesse.</p> <p>-Orienter les jeunes vers les professionnels compétents.</p> <p>-Accompagner les ados sur la recherche d'une orientation, d'un stage, de loisirs.</p> <p>-Accompagner les jeunes sur les projets (collectif/individuel).</p>	<p>-Les jeunes ont-ils accès à des outils d'information jeunesse ?</p> <p>-Des moyens nécessaires à la recherche d'information des jeunes sont-ils à disposition ?</p> <p>-Des temps d'échanges/temps forts autour des problématiques jeunesse ont-ils été développés ?</p> <p>-Des professionnels sont-ils intervenus ? Les interventions ont-elles répondu aux attentes des jeunes ?</p> <p>-Combien de jeunes ont été orientés vers des professionnels compétents ?</p> <p>-Combien de jeunes ont été accompagnés dans leur démarche de recherche d'orientation/de stage ?</p> <p>-Des projets de jeunes ont-ils été accompagnés ? si oui combien et comment ? si non pourquoi ?</p>
--	---

c) Offrir un service d'accueil de qualité et stimulant

- Proposer un Accueil de Jeunes adapté en fonction de leurs besoins physiques et psychologiques.
- Favoriser l'identification de l'Accueil Jeunes.
- Proposer des activités novatrices et de qualité répondant aux attentes des jeunes.
- Assurer l'animation par un personnel qualifié
- Permettre aux jeunes de faire évoluer l'organisation et la qualité de leur Accueil

MOYENS ENVISAGÉS PISTES D'EVALUATION / BILAN

Proposer des activités/actions adaptées et novatrices.	Les propositions sont-elles adaptées aux adolescents ?
Assurer des temps de présence sociale et des activités de proximité pour toucher l'ensemble des jeunes et promouvoir nos actions.	Le nombre de jeunes rencontrés ? Quels sont les besoins exprimés ?
Assurer des temps d'activités au sein du collège pour créer du lien et promouvoir nos actions.	Les jeunes ont-ils été concertés dans l'aménagement de l'espace d'accueil ? Ont-ils participé à l'aménagement ?
Aménager le local en concertation avec les jeunes.	Permettent-elles de garantir la sécurité des jeunes ?
Favoriser l'émergence de projets/d'activités.	Les actions sont-elles valorisées sur différents médias ?
Offrir diverses animations en fonction des envies, de l'âge et du sexe.	Des temps d'échange avec les jeunes ont-ils été mis en place autour de leurs envies ?
Faire appel à des professionnels (Brevet d'État intervenants spécifiques, etc..) pour les activités particulières (ski par exemple)	L'offre d'animation permet-elle de répondre aux envies de tous les publics ?
Mesurer et évaluer le fonctionnement de l'accueil auprès des jeunes.	Des intervenants extérieurs ont été sollicités ? Les animateurs évaluent-ils leurs actions ?
Mettre en place des sondages anonymes	Est-ce que les jeunes ont été sondés ?
Développer des temps de bilans et d'échanges	Des outils d'évaluation ont-ils été créés ?

2- Objectifs pédagogiques du Pôle Prévention et Insertion :

Les objectifs pédagogiques sont la déclinaison des attentes du PEDT et notamment ses objectifs stratégiques 2,3,4 et suivants :

- **Mettre en place des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation ;**
- **Permettre l'accessibilité des actions à tous les publics ;**
- **Développer chez l'enfant et l'adolescent ses futures qualités civiques et éco-citoyennes.**

a) Accueillir, informer et accompagner les jeunes dans leurs projets

Le service jeunesse vise à :

- Etre un lieu de référence pour tous les jeunes de la commune ;
- Apporter un premier niveau d'information de qualité aux jeunes et de les réorienter vers les structures adéquates ;
- Permettre aux jeunes de s'autonomiser dans leurs recherches avec les outils multimédias et papiers ;
- Faire ressortir les problématiques qui incombent aux jeunes et les autonomiser dans l'appréhension de leur environnement ;
- Créer du lien entre les différents partenaires locaux afin de regrouper l'information et ainsi permettre une meilleure lisibilité auprès des jeunes, dans leurs démarches, leurs projets, quel que soit leur situation et leur demande.

b) Assurer un accompagnement individuel permettant aux jeunes en difficulté d'insertion de s'inscrire dans une dynamique vertueuse de réussite

Pour atteindre cet objectif, le service jeunesse s'engage à :

- Proposer un espace d'écoute qui permette une compréhension globale de la situation du jeune ;
- Assurer un rôle d'interphase avec les différents services ;
- Assurer un suivi individuel de chaque jeune par des contacts réguliers et des relances quand le jeune ne se présente pas en rendez-vous ;
- Organiser des temps collectifs (animations sportives et culturelles) qui permettent à chaque jeune de sortir de l'isolement, de s'épanouir, et les amènent à pouvoir se fixer de nouveaux objectifs.

L'action ne se substitue pas à la mission locale ou à d'autres services mais vient au contraire les renforcer, les compléter par un travail qui consiste à accorder du temps, à l'évolution du jeune.

c) Favoriser l'égalité des chances et la réussite scolaire de chacun avec les ateliers de la réussite à destination des élèves de 3^{ème} et lycéens gaillardins

Les ateliers de la réussite ont ainsi vocation à :

- Aider le jeune en lui permettant d'acquérir une méthodologie de travail ;
- Offrir un soutien et une aide aux devoirs à l'élève afin de lui donner confiance en ses capacités ;
- Aider le jeune à construire son projet d'orientation.

d) Accompagner les collégiens dans leurs projets d'orientation et ouvrir pour eux le champ des possibles

Le collège est un temps particulièrement important et sensible pour les adolescent(e)s. Le service jeunesse est ainsi tourné vers les objectifs suivants :

- Autonomiser chaque jeune dans leurs recherches de stage ;
- Développer un savoir-être adapté au milieu professionnel ;
- Préparer l'orientation et le projet professionnel de chaque élève en lien avec le(la) psychologue de l'éducation nationale ;
- Eduquer à l'information et aux médias en animant les ateliers du Vrai du Faux en lien avec le(la) documentaliste du collège ;
- Assurer des temps d'animation au collège sur les temps de pause méridienne (Jeudi et Vendredi).

3- Rôles de l'équipe d'animation

L'équipe d'animation a une mission et des tâches correspondantes. L'équipe travaille sur une même ligne directrice afin d'atteindre les objectifs fixés. Pour ce faire, il est essentiel de décliner les missions qui suivent :

a) Le rôle de l'animateur(trice) désignée directeur(trice)

Il/Elle met en œuvre le projet pédagogique de la structure. Il est garant de celui-ci et de la sécurité de chacun : physique, affective, matérielle.

Il a la responsabilité morale et pénale des jeunes sur ce temps d'accueil. Le directeur(rice) mène des activités avec son équipe d'animation et doit être un exemple pour les jeunes et les animateurs. Il/Elle doit veiller au bon déroulement du projet et des activités.

Il/Elle :

- Entretient un lien privilégié avec la hiérarchie ;
- Garantit les objectifs éducatifs et pédagogiques ;
- Gère l'équipe d'animation et tisse un lien important avec les partenaires ;
- Veille au respect du suivi des projets d'activités : constitution, mise en place et déroulement des activités ;
- Garantit la sécurité physique et affective des enfants et des personnels ;
- Assure une participation active à la mise en place du programme, au même titre que les animateurs ;
- Gestion budgétaire des activités proposées.

b) Le rôle des animateurs(trices)

Les animateurs(trices) se conforment aux objectifs pédagogiques et éducatifs et les appliquent. Leur travail s'inscrit dans une démarche d'équipe, de partage de connaissances, de communication.

Les animateurs(trices) doivent considérer le(a) jeune comme une personne unique et globale. Il est essentiel d'établir avec tous et toutes une relation de confiance et de communication basée sur le respect mutuel et dans un cadre strictement professionnel.

Ils(Elles) doivent aussi soutenir les jeunes mais ne pas agir à leur place. Ils(Elles) représentent pour eux l'adulte référent et à ce titre doivent avoir un comportement exemplaire.

L'animateur(trice) est le vecteur opérationnel du projet pédagogique en concevant les projets d'animation et les concrétisant. Il(elle) doit : "donner vie" à ses projets. Il lui est demandé de savoir faire preuve d'imaginer et de capacité d'adaptation.

Auprès des jeunes

- sécurité physique et affective des jeunes ;
- à l'écoute des jeunes et de leurs demandes ;
- accepter le refus, solliciter sans forcer ;
- force de proposition et adaptation quand une activité ne fonctionne pas ;
- respecter les jeunes en tant qu'individu à part entière ;
- Faire part à ses collègues des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).

Avec ses collègues

- respect des collègues, des partenaires et des prestataires.
- travailler et communiquer en équipe
- participer aux réunions de préparation.
- se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.

c) Cadre éducatif de l'équipe

L'équipe d'encadrement travaille sur une démarche éducative qui prend en compte les besoins psychologiques et physiologiques des publics. Il est important que les jeunes soient impliqués en leur donnant une réelle place dans le projet.

Nous avons aussi pour ambition d'**engager les jeunes sur des notions de parcours éducatif** : sport & santé, artistique, démocratie & citoyenneté, patrimoine & environnement, prévention...

Les jeunes sont inscrits dans des projets et sont des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

De plus l'équipe devra être amenée à s'appuyer sur des enjeux de l'actualité : éducation aux médias, réseaux sociaux et traitement de l'information.

d) La particularité du public adolescent

Les jeunes sont autant acteurs que des consommateurs !

Ils participent à l'élaboration des programmes d'activités. Ils doivent être consultés sur l'édition de la charte de bonne conduite. Ce sont eux qui font vivre le projet pédagogique au travers de leurs participations à l'intérieur de la structure.

L'adolescence est une phase complexe de développement et de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité propre : besoins de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ses copains et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents.

C'est une période d'initiations, de découvertes d'expérimentations au cours de laquelle ils vont tester les limites qui leur ont été imposées et braver les interdits. Ils peuvent être dans une période rebelle quasi permanente avec les adultes.

Cependant, en même temps que les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin que nous leur fixions un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir desquels ils vont se construire. Ils ont besoin d'être orienté sans pour autant être surprotégés.

Le service jeunesse estime que l'adolescence est une bonne période pour mettre des projets en place car leur besoin correspond souvent aux actions que l'on souhaite mener. La méthode privilégiée prendra la forme de pédagogie active où le jeune aura un rôle concret. Il sera concerté dans la prise de décision, après concertation ou collaboration avec l'adulte.

Pour les 15-17 ans, de nouvelles approches et modalités d'actions doivent être inventés pour toucher ce public notamment en expérimentant « *chantiers rémunérés et sorties réactives* ».

4- SÉCURITÉ MATÉRIELLE, AFFECTIVE ET PHYSIQUE

a) La vigilance en matière de sécurité

Les acteurs sont informés de l'ensemble des consignes de sécurités à respecter en cas d'incendie – attentat – catastrophe naturelle pour la mise en sécurité des groupes dans le meilleur délai.

Au sein des locaux, des conflits et des rapports de force entre les jeunes peuvent émerger. Ils peuvent se chamailler, se faire mal physiquement comme affectivement. Le rôle de l'animateur sera alors d'apaiser et de faire redescendre la tension grâce au dialogue, la communication et une présence constante auprès d'eux.

La violence d'un adulte envers un jeune sera très lourdement sanctionnée, et sans possibilité de négociation.

L'incivilité, les injures, la mesquinerie, la moquerie, l'indignité, etc. sont autant de formes de violence affective. Des formes plus discrètes, comme le rejet, l'humiliation, l'intimidation, l'isolement, la corruption, l'exploitation et le retrait d'affection, sont assimilés à une violence psychologique et donc affective. Parce que plus "secrètes", ces formes de violence réclament de la part des adultes une vigilance plus intense dans leurs actes et leurs dires.

b) Les règles de vie :

Pour que règne une bonne qualité de vie au sein du local, il est important que les jeunes et les adultes adoptent et respectent les mêmes directives.

Pour ce faire une charte de bonne conduite sera créée en collaboration avec les jeunes inscrits à partir des conditions non négociables du règlement intérieur du service jeunesse.

c) Autorité et sanction

La liberté de chacun ne peut être effective que lorsqu'un cadre et des règles sont fixés. C'est grâce à elles que le jeune sait ce qu'il peut faire ou non. Non seulement les règles sont nécessaires à son développement, mais elles constituent pour lui des repères indispensables.

L'adolescent doit apprendre que si des règles existent, ce n'est pas uniquement pour restreindre et entraver sa liberté, mais pour lui permettre de mieux vivre en collectivité.

L'animateur doit savoir faire preuve d'autorité sachant qu'il s'agit d'une compétence qui s'acquière. C'est pourquoi manquer de préparation lors d'une activité, ne pas répondre clairement aux questions du jeune, ne pas savoir dire non lorsqu'il le faut, ne pas être en mesure d'expliquer sa décision, ou se retrancher derrière une « autorité supérieure » sont autant d'occasions de voir son autorité remise en cause.

L'animateur doit être en capacité d'affirmer son autorité de façon responsable, en respectant soi-même les règles qu'il a imposées. L'adulte référent doit penser à faire évoluer les règles tout en restant ferme sur ce qui ne peut être remis en question. Il faut également éviter de punir un jour ce que vous autorisez le lendemain. L'incohérence entraîne la confusion chez l'adolescent et augmente ses attitudes d'opposition.

Avant d'envisager de sanctionner un jeune pour une transgression, il est indispensable **d'avoir posé au préalable des règles claires et compréhensibles par tous**. La sanction intervient dès lors qu'une personne a transgressé une ou plusieurs règles.

OBJECTIF DE LA SANCTION	LES ATTITUDES A PROSCRIRE
<ul style="list-style-type: none">-Réconcilier le fautif avec lui-même. La sanction doit être juste, expliquée et proportionnelle à la faute.-Pas de parallèle systématique entre la faute et la sanction-Réduire la culpabilité et faire savoir, au coupable, qu'il n'y aura pas d'autres représailles-Faire prendre conscience de ses actes.	<ul style="list-style-type: none">-Menacer d'une sanction et ne jamais passer à l'acte-Menacer d'une sanction impossible à appliquer ou à maintenir-Affronter le groupe dans son intégralité : il se ligue contre vous et vous surpasse, vous dépasse.-Sanctionner physiquement (frapper, secouer, faire mal, privation sommeil et nourriture)-Sanctionner moralement (brimer, insulter, humilier etc.....)